

Adhésion 2024/2025. *Trois niveaux de cotisations sont proposés:*

- **Une cotisation individuelle de 20 €.**
- **Une cotisation familiale de 30 € (Pour tous les membres d'une même famille).**
- **Une cotisation de soutien de 35 € ou plus. Ainsi chacun peut nous soutenir suivant ses moyens. Chèque à l'ordre de Grandeur Nature.**

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

.....

CP:.....Ville:.....

Courriel:.....

Appel aux dons:

Depuis vingt ans, nos projets sont financés presque en totalité par le prix de journée versé par les Conseils Généraux qui nous confient des jeunes (*pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance*). Les familles participant aux frais courants d'expédition. Nous ne touchons aucune subvention.

Depuis Avril 2012 l'association Grandeur Nature ou la parole des enfants est habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux en application des dispositions des articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts. La réduction d'impôt pour un particulier est égale à 66 % des sommes versées prises dans la limite de 20 % du revenu imposable.

*Par exemple: Un don de 30 € vous reviendra à 10€, le reste étant déduit de vos impôts!
(Ou pour 100 000 € cela ne vous reviendrait qu'à 34 000 €! Cela marche aussi avec 100 € ou 1000 €!)*

Secrétariat: 152 grande rue haute - 34200 Sète. Tél : 04 67 43 25 64
Courriel: grandeur_nature@yahoo.com - Site:www.grandeurnature.org